



Le mardi 29 mai 2018, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 18 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Sylvie JOARY

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, M. William STEPHAN, Mme Véronique CHAINIAU, M. Allaoui HALIDI, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Lydia JEAN, M. Alain BARBERYE par M. Maurice MAQUIN, Mme Réjane PRESTAIL par M. Maurice BONNARD, Mme Muriel DALOUBEIX par M. Thierry OUKOLOFF, M. Michel LAURENT DUCROQ par Mme Nicole JOANNES

Absents excusés : M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Absents : Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
Mme Sylvie JOARY est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2018. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 13 mars 2018 et le 13 mai 2018, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 29 - Concession dans le cimetière : 44 - Décision de préemption : 1 - Représentation en justice : 3 - Régie : 4 - Louage de chose /Mise à disposition de locaux : 1 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Conseil Municipal

Désignation d'un nouveau représentant de la Commune - Ecole élémentaire Gérard Philipe

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU le Code de l'Education, et notamment son article D 411-1,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 relative à la désignation de représentants de la ville au sein des conseils d'écoles,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de M. Didier VAILLANT suite à son décès survenu le 26 février 2018,

PROCEDE à la désignation d'un nouveau conseiller municipal pour siéger au sein du Conseil d'Ecole élémentaire Gérard Philipe.

Est candidat : Mme Véronique CHAINIAU

Est désigné par 29 voix pour et 2 abstentions : Mme Véronique CHAINIAU

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

4/ Conseil Municipal

Désignation d'un nouveau représentant de la Commune - Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO),

CONSIDERANT que suite au décès de M. Didier VAILLANT, il convient procéder à son remplacement et donc de désigner un nouveau délégué titulaire,

PROCEDE à la désignation d'un nouveau délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Est candidat : M. Allaoui HALIDI

Est désigné délégué titulaire par 29 voix pour et 2 abstentions : M. Allaoui HALIDI

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

5/ Conseil Municipal

Désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission 'Solidarité - Santé - Lutte contre les exclusions'

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 portant désignation des membres au sein des commissions municipales,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de M. Didier VAILLANT suite à son décès survenu le 26 février 2018,

PROCEDE à la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission " Solidarité- Santé - Lutte contre les exclusions ".

Est candidat : M. Allaoui HALIDI

Est désigné par 29 voix pour et 2 abstentions : M. Allaoui HALIDI

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

6/ Finances

SIAH - Vote des centimes syndicaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5212-20,
 VU la délibération du comité syndical du SIAH en date du 28 mars 2018 fixant le montant des centimes syndicaux de l'année 2018 destinés au financement des ouvrages d'eaux pluviales et aux frais de fonctionnement, ainsi que leur ventilation par commune adhérente,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

APPROUVE le montant de la ventilation des centimes syndicaux (soit, pour Villiers-le-Bel une somme de 464 731 €) arrêtée par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne pour l'exercice 2018 et pour la ville de Villiers-le-Bel.

APPROUVE le mode de prélèvement par fiscalisation des centimes syndicaux. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2018 - 2ème phase

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'attribuer aux associations ci-dessous une subvention pour l'exercice 2018 de (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2018 de l'association) :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
9230-6574 Associations Culturelles	0 €	11 000 €	11 000 €
Conservatoire de musique	0 €	11 000 €	11 000 €
92411-6574 Associations Sportives	0 €	800 €	800 €
Double Dutch	0 €	800 €	800 €
928243-6574 Associations Sociales	0 €	1 000 €	1 000 €
Jeunes Pompiers de Villiers le Bel	0 €	1 000 €	1 000 €

ASSOCIATIONS	Subvention d'investissement	Subvention exceptionnelle	Total
908243-20421 Associations Sociales	12 000 €	0 €	12 000 €
Ensemble pour le Développement humain	12 000 €	0 €	12 000 €

DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement subséquent avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Actualisation des tarifs municipaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018 relative à l'actualisation des tarifs,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

ADOPTE les tarifs municipaux actualisés figurant dans le tableau annexé à la délibération,

DIT que les changements de tarifs prendront effet conformément aux indications inscrites dans le tableau joint en annexe. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Finances

Amortissements - Régularisation sur exercices antérieurs

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE le comptable public à effectuer une régularisation sur les comptes du budget M14 de la Ville par opération d'ordre non budgétaire comme suit :

Opération	Débit	Crédit	Montant
Constataction de sortie des biens non effectués	Compte 1068	Compte 2132	913 488.30 €
Constataction de la moins-value et annulation de la plus-value	Compte 192	Compte 1068	913 488.30 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Finances

Convention partenariale entre le Conseil Départemental, la Ville de Villiers-le-Bel et l'Association IMAJ - Participation de la Ville au titre de l'année 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2015 - Autorisation de signature - Convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental, la commune et IMAJ (2015/2018),
VU la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental, la commune et l'association IMAJ,
VU le courrier du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 29 mars 2018,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à verser mensuellement la subvention municipale, calculée sur la base du budget prévisionnel fixé par le Conseil Départemental, s'élevant, pour l'exercice 2018 à 91.959 € à l'Association IMAJ.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Finances

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche ' les Marmousets ' et la PMI

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005, notamment en son article 4,

VU le budget principal de la Ville – 2018, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 autorisant la réalisation de l'opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI dans le cadre d'autorisation de programme et en fixant les montants,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

DECIDE de modifier le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Finances

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de démolition reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005, notamment en son article 4,

VU le budget principal de la Ville – 2018, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017 autorisant la réalisation de l'opération de démolition reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès dans le cadre d'autorisation de programme et en fixant les montants,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

DECIDE de modifier le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de démolition reconstruction du restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Finances

Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement - Opération de transformation de la maternelle Gérard Philipe en Maison des services

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005, notamment en son article 4,

VU le budget principal de la Ville – 2018, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

DECIDE de réaliser l'opération de réhabilitation/extension de l'ancienne maternelle Gérard Philipe en maison des services dans le cadre d'autorisation de programme et de crédits de paiement,

FIXE le montant de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation/extension de l'ancienne maternelle Gérard Philipe en maison des services conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Politique de la ville

Demande de tickets-loisirs à la Région Ile de France - Action été 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Régional d'Ile de France n° CR- 2017-55 du 9 mars 2017 relative à la nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et des Franciliens aux loisirs et aux vacances,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 14 mai 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France un montant de tickets-loisirs de 3 600 € et à signer tous les documents nécessaires en vue de leur attribution (dossier de demande, convention...). (Rapporteur : Mme Mariam CISSE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Politique de la ville

Attribution de subventions aux associations communales - Contrat de ville 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville du 14 mai 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018.

AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 23 700 euros pour les actions communales réalisées dans le cadre de la programmation 2018 du Contrat de ville, conformément au tableau joint à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel DUFROS ne prend pas part au vote)

16/ Vie des quartiers

Attribution de subventions - Fonds de participation des habitants 2018

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les avis favorables de la Commission du Fonds de Participation des Habitants réunie les 16 octobre 2017 et 15 mars 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

OCTROIE une aide d'un montant total de 4 100 euros pour les projets suivants :

- Une aide de 650 euros au projet « COLOR RUN sur les quartiers du PLM et du Village », dont le porteur est l'association JEUNESSE EVASION représentée par Monsieur Raphaël BLAVETTE;
- Une aide de 500 euros au projet « barbecue des anciens » dont le porteur est Madame Béatrice KOUAMEE;
- Une aide de 650 euros au projet « la fête de la Tolinette » dont le porteur est l'association KWABA représentée par Madame Rosalie STEPHAN ;
- Une aide de 600 euros au projet « l'infini avec nous » dont le porteur est l'association le jardin des délices, représentée par Monsieur Mariano DEMESA ;
- Une aide de 800 euros au projet « Barbecue participatif » dont le porteur est l'association Ghetto star no limit, représentée par Monsieur Yvon ATONGA ;
- Une aide de 900 euros au projet « fête de quartier » dont le porteur est l'association JUMP, représentée par Madame Manelle BEN YOUNES. (Rapporteur : M. Barthélémy AGONHOUMEY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Jeunesse

Attribution de bourses à destination de jeunes dans le cadre du dispositif "Bâtir son avenir"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017 relative à la mise en place du dispositif de la Bourse Jeunes ' Bâtir son avenir ' ,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2018 relative au dispositif de la Bourse Jeunes ' Bâtir son avenir ' ,

VU les avis rendus par la Commission dédiée à l'examen des dossiers éligibles à la Bourse Jeunes « Bâtir son Avenir » réunie le 26 avril 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

APPROUVE les attributions de financement suivantes intervenant dans le cadre de la Bourse jeunes « Bâtir son Avenir » pour un montant total de 3 750 € et conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- Une bourse de 400 euros à Diana Kelly Melicio,
- Une bourse de 1 000 euros à Fatma Noyan-Odabasi,
- Une bourse de 950 euros à Yacine Tahar-Abbes,
- Une bourse de 1 000 euros à Kenny Vermont,
- Une bourse de 400 euros à Noémie Mazé.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer les notifications de financement ainsi que les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et de partenariat financier afférentes,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Faouzi BRIKH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Maisons de quartier

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec l' ANCV pour la mise en place du dispositif bourse solidarité vacances

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la convention de partenariat Programme Bourse Solidarité Vacances – Convention ANCV – Porteur de projets, ci-annexée,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec l'ANCV (Agence Nationale des chèques vacances) et tout document afférent. (Rapporteur : Mme Mariam CISSE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Maisons de quartier

Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour des projets petites vacances et été 2018 portés par les Maisons de quartier

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales(CAF) les subventions, d'un montant total de 13 000 €, pour les actions des petites vacances et de l'été 2018 des Maisons de Quartier Camille Claudel, Boris Vian et Salvador Allende ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention (contrats de projets, budgets prévisionnels, bilans, conventions de subvention). (Rapporteur : Mme Mariam CISSE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Prévention

Autorisation de signature - Convention financière relative au financement de l'installation d'une caméra de vidéo protection Avenue Pierre SEMARD

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention financière relative au financement de l'installation d'une caméra de vidéo protection Avenue Pierre Sémard,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer puis exécuter la convention financière relative au financement de l'installation d'une caméra de vidéo protection Avenue Pierre Sémard. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Prévention

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension de la vidéo protection

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la dépense du projet présenté :

- Extension du système de vidéo-protection de Villiers-le-Bel pour un coût de 401 457.62€ HT,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation du Conseil Départemental pour le projet exposé ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer la (les) convention(s) attributive(s) de subvention(s) à venir entre le Conseil Départemental et la Commune ainsi que tous documents nécessaires à l'octroi des subventions pour le projet précité. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ Personnel

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

APPROUVE la création d'1 poste d'administrateur hors-classe à temps complet, relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, catégorie hiérarchique A.

APPROUVE la création d'1 poste à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable adjoint du service Bâtiment », lequel pourrait être pourvu par un fonctionnaire relevant de la filière technique au grade d'ingénieur.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou justifier du grade correspondant.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des ingénieurs territoriaux.

APPROUVE la création à temps complet, d'un poste relevant de la catégorie hiérarchique A, de « Directeur de l'Education et de la Jeunesse » lequel pourrait être pourvu par un fonctionnaire relevant de la filière administrative aux grades d'attaché, d'attaché principal ou directeur.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau II et justifier d'une expérience dans ces domaines.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

APPROUVE la création à temps complet, d'un poste relevant de la catégorie hiérarchique B, de « Responsable Adjoint du service des Activités Péri-Educatives », lequel pourrait être pourvu par un agent relevant de la filière administrative ou de la filière animation aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe ou aux grades d'animateur, animateur principal de 2ème classe ou animateur principal de 1ère classe.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3- 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau IV et/ou justifier du grade correspondant.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

APPROUVE la création à temps complet, d'un poste relevant de la catégorie hiérarchique B, de « Responsable Adjoint du service des Affaires Scolaires», lequel pourrait être pourvu par un agent relevant de la filière administrative ou de la filière animation aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe ou aux grades d'animateur, animateur principal de 2ème classe ou animateur principal de 1ère classe.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3- 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau IV et/ou justifier du grade correspondant,

DIT que la rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Nouvelles technologies

Adhésion à la convention de groupement de commandes pour l'achat de prestations pour la mise en œuvre du RGPD entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la ville
Ce point est retiré de l'ordre du jour.

24/ Rénovation urbaine

Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du NPRU pour l'opération de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ' environnement ' NPRU

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de la Caisse des

Dépôts pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « environnement » NPRU et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Rénovation urbaine

Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du NPRU pour l'opération étude transport en commun, gestion du dernier kilomètre et stationnement

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 14 avril 2015 et 18 novembre 2016 validant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et autorisant M. le Maire à le signer,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de la Caisse des Dépôts pour l'étude transport en commun, gestion du dernier kilomètre et stationnement ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Rénovation urbaine

Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du NPRU pour l'opération complément d'étude urbaine PLM/DLM/Village

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de la Caisse des Dépôts pour le complément de l'étude urbaine PLM/DLM/ Village et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Rénovation urbaine

Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du NPRU pour l'opération étude de projet urbain sur le site de l'Hôpital Adélaïde Hautval

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2016 autorisant M. le Maire à signer une convention avec l'AP-HP,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 14 avril 2015 et 18 novembre 2016 validant le protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et autorisant M. le Maire à le signer,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mai 2018,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible auprès de la Caisse des Dépôts pour l'étude de projet urbain sur le site de l'hôpital Adélaïde Hautval, et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



5 JUIN 2018